N° 2676. Vendredi 14 Juillet 1843.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Celestins, n. 6, au 1er.*
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, *rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse*, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 13 juillet 1843.

Le journal *le Siècle* s'exprime ainsi sur l'état des choses en France et en Europe :

« Aujourd'hui, dans le monde politique, toutes les positions sont » fausses; en France aucun parti, en Europe aucun gouverne- » ment n'en a une ferme et solide. On peut affirmer que chez » nous et ailleurs, dans le domaine de la politique, tout est pré- » caire, incertain, provisoire, si ce n'est caduc et chancelant. »

C'est là une affirmation hardie que le *Siècle* a eu le soin d'étayer sur des faits, et qui mérite considération. Nous sommes d'avis avec lui que la plupart des positions politiques sont fausses, mais nous ne pensons pas que les choses soient arrivées à ce point qu'aucun parti en France n'ait *une position ferme et solide*. Nous allons nous expliquer.

Les partis existent soit par aggrégation, soit par le seul fait des idées qu'ils veulent faire prévaloir; organisés, on peut apprécier sûrement leurs forces; privés d'organisation, on ne peut pas les apprécier aussi facilement, mais on peut cependant juger de la valeur des idées qu'ils représentent et de l'avenir qui leur est réservé, et partant savoir s'ils ont une position *ferme et solide*.

Les esprits clairvoyants du 18e siècle avaient prévu la révolution de 1789; ils l'avaient considérée comme inévitable, comme prochaine, et pourtant il n'existait pas alors de parti organisé pour représenter les principes qui ont prévalu. Toutes leurs observations portaient donc sur la situation réelle des choses et sur la nature des idées qui devaient triompher. Ils voyaient parfaitement qu'autour d'eux tout était *provisoire* et *précaire*, *caduc* et *chancelant*. Ils proclamaient que les choses ne pouvaient pas durer en cet état, et ils savaient bien au profit de qui elles allaient changer.

Le *Siècle*, puisqu'il a la persuasion de la fausse situation de l'état des choses, devrait bien enfin s'ingénier à savoir comment elles se modifieront, dans quel sens les idées marchent, quel est le but social qu'il faut atteindre. A quoi bon constater des ruines, si on ne sait qu'édifier à leur place? A quoi bon venir dire : *Tout est caduc et provisoire autour de nous*, si on ne se sent pas le courage de rechercher les voies à suivre pour remettre les choses dans un état meilleur?

D'où vient la fausse situation signalée par le *Siècle?* C'est ce qu'il importe de constater. Quant à nous, nous n'avons jamais hésité à reconnaître qu'elle était due à la révolution de 1830, qui a dérangé les combinaisons politiques de l'Europe en la jetant dans l'inquiétude, et à la fausse direction donnée à notre politique intérieure et extérieure. En employant des moyens termes, on n'a contenté personne; on a jeté partout la gêne et le désaccord; on n'a pas su faire prévaloir les principes en vertu desquels on avait en main les affaires. A force de tout vouloir résoudre par la diplomatie, de concéder sur tous les points pour éviter la guerre, de mener durement les partis, on a atténué quelques résistances, apaisé quelques colères; mais on s'est usé à ce métier-là, on n'a donné satisfaction à aucun principe, et on a, d'ajournement en ajournement, surchargé l'avenir d'une foule de questions vitales. Ces questions viendront en leur temps par la force des choses; alors il faudra bien aviser. Déjà en Espagne les choses sont arrivées à une telle complication qu'il faudra bien avant peu prendre parti et sortir du *statu quo*.

Qu'on ne s'y trompe pas : aussitôt que les grandes affaires pendantes en Europe surgiront, on verra se produire les forces réelles des diverses opinions qui existent en France, et, nous n'hésitons pas à le dire, l'opinion démocratique prendra immédiatement un immense développement. La raison en est simple. Dans ces dernières années, on a constamment bataillé contre elle; on l'a comprimée, violentée, en ne voulant rien lui concéder; on l'a poussée sur les baïonnettes; bref, on l'a vaincue. Mais elle seule a montré qu'elle avait à son service des forces, des idées d'application et de la résolution. Elle s'est trop hâtée dans ses actes, elle a commis des fautes, tout cela est possible; toutefois, elle avait des sympathies nombreuses dans le pays et représentait des intérêts vivants. Ces sympathies ne sont pas éteintes.

Les intérêts que cette opinion tendait à faire triompher ne sont pas satisfaits, les droits qu'elle voulait faire reconnaître sont toujours méconnus. Est-ce que ces intérêts et ces droits n'auront pas leur jour?

La question de l'avènement des idées démocratiques peut être résolue diversement : on peut procéder transactionnellement, progressivement ou révolutionnairement.

Le parti de l'opposition dynastique peut avoir son utilité pour empêcher les brisements trop rapides et rendre les solutions plus faciles entre les partis extrêmes; mais ce n'est pas en disant que *tout est précaire, incertain, provisoire en Europe et en France* qu'il rendra au pays des services réels.

Si les hommes qui ont figuré depuis quelques années sur la scène politique se sont amoindris et usés, cela ne prouve pas que les *idées* et les *intérêts* qu'ils ont voulu représenter soient à l'état *caduc*. Si les partis eux-mêmes paraissent fatigués et indécis, cela ne prouve en aucune façon qu'on ne puisse pas facilement sortir du provisoire et faire cesser l'état de malaise et d'incertitude qui affecte les diverses nations de l'Europe.

Qu'on reprenne les choses au point où elles étaient en 1830, qu'on se place vis-à-vis de l'Europe dans une attitude ferme et résolue, qu'on se montre décidé à se faire respecter en tous lieux et sur toutes choses, et bientôt les situations prendront une assiette rationnelle et les choses seront à leur place.

Qu'à l'intérieur on se rapproche de la nation, qu'on la dégage des lois répressives qui la fatiguent, qu'on se montre décidé à entrer dans des voies de réforme politique et sociale, qu'on fasse voir qu'on veut sincèrement l'amélioration du sort des masses, et alors on verra quelles sont les véritables tendances de la France et on sortira du provisoire.

M. de Lamartine se sépare complètement du *Journal de Saône-et-Loire*. Si nous sommes bien informés, le journal *le Progrès* recevra à l'avenir ses inspirations et prendra le titre de *Démocratie nouvelle*.

Dans un prospectus qu'il doit publier, M. de Lamartine indiquera dans quelles voies il sera dirigé et quelles idées il représentera. Nous attendons ce prospectus avec impatience; nous désirons savoir d'une manière positive tout ce que pense M. de Lamartine, dans quelles limites il veut se renfermer, et comment il entend s'unir avec les hommes qui ont soutenu jusqu'à ce jour le fardeau de la lutte. Les vues de cet homme politique sont trop étendues pour qu'il ignore que les idées démocratiques ont toujours eu à leur service des hommes de cœur et d'intelligence, que ces idées, qui datent de 1789, n'ont rien perdu de leur virilité, et qu'on doit tenir compte de tous les efforts qui ont été faits pour les faire prédominer.

Le parti démocratique a été désorganisé par la force : il n'est pas *usé*. Les conservateurs-bornes affectent de le croire : leur conduite prouve qu'il ne s'abusent pas sur ce point. Au milieu du choc des passions, du bruit des conflits armés, des débats passionnés des tribunaux, on a pu se méprendre sur la valeur des doctrines du parti démocratique, on a pu les comprendre insuffisamment; mais, dans la méditation, on doit facilement s'édifier sur leur réalité pratique et leur portée philosophique.

Nous ne nous étonnons pas pas du titre de *Démocratie nouvelle* que M. de Lamartine se propose de donner à son journal, mais nous ne l'approuverions pas si, partant de l'idée qui s'y rattache, il s'efforçait de scinder la démocratie en jeune et vieille démocratie. Il y a long-temps que nous avons combattu cette singulière prétention, alors qu'elle venait d'hommes avec lesquels nous étions en communauté d'idées. De leur part ce n'était qu'une forme puérile : ils ne pouvaient pas faire peau neuve et n'être pas eux-mêmes; mais de la part de M. de Lamartine, qu'aucun précédent ne lie, ce ne serait plus une forme : ce serait une vue systématique qui aurait son danger, en ce sens qu'elle créérait dans le sein de la démocratie une scission sans objet et sans fondement.

M. Teste, ministre des travaux publics, fait ses petites dispositions testamentaires, soit dit sans allusion à la part que prendra le tuteur de sa bru au chemin de fer d'Avignon à Marseille. On a dit qu'il se ménageait une place de conseiller à la cour de cassation en attendant les quinze mille francs de pension qu'il touchera comme ministre d'état si la chambre ne laisse pas dans l'oubli le projet de loi qu'elle a dédaigné de discuter dans cette session. Mais M. Teste pense aussi à son fils dont il faut bien faire quelque chose. Ce jeune homme est référendaire de 2e classe à la cour des comptes, il s'agit de lui ouvrir, comme cadeau de noces, les rangs de la 1re classe. Il se trouve un conseiller-maître, dit-on, qui consent à céder sa place moyennant condition.

« Mais là ne s'arrête point la difficulté, dit le *Siècle* qui nous signale ces manœuvres édifiantes. Comment assurer à M. Teste le bénéfice de la vacance? Deux obstacles sérieux s'y opposaient : l'un résultant, dit-on, de ce que M. Teste fils, assez mal recommandé par son zèle auprès de la cour des compte, ayant même encouru la suspension de son traitement, n'est nullement en situation d'être présenté pour l'avancement; l'autre, de ce que les suffrages de la cour portent à la 1re classe un membre de la 2e qui joint à l'ancienneté de ses services le mérite d'une assiduité constante à remplir ses devoirs de magistrat.

» M. Teste a compris que, réduit à ses propres forces, il succomberait infailliblement; aussi n'a-t-il rien négligé pour obtenir le concours de M. Guizot, invoquant à diverses reprises la solidarité qui, dans les occasions de cette nature, doit unir étroitement les membres d'un même cabinet. Quel qu'ait pu être le motif déterminant de M. Guizot, celui-ci a pris à cœur l'affaire de M. Teste, et il n'a point hésité à la présenter comme une condition de bonne intelligence et par conséquent de durée pour le ministère. On assure même qu'il a tenté une démarche auprès du premier président de la cour des comptes pour décider en faveur de M. Teste fils la présentation au ministère des finances, jusqu'ici considérée comme nécessaire pour faire passer un magistrat de la cour d'une classe à l'autre. Il ne paraît pas que cette démarche ait réussi, et c'est là, si nous sommes bien informés, ce qui arrêterait le mouvement projeté. »

Paris, le 11 juillet 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous lisons ce matin dans le *Moniteur* :

« Par ordonnance du roi, en date du 9 juillet :

» M. Marquier, préfet de Vaucluse, est nommé préfet du département de l'Ain, en remplacement de M. Rebut de La Rhoellerie;

» M. Rebut de La Rhoellerie, préfet du département de l'Ariége, en remplacement de M. Pascal;

» M. Pascal, préfet du département de Vaucluse, en remplacement de M. Marquier;

» M. Romieu, préfet de la Dordogne, est nommé préfet du dé-

FEUILLETON DU CENSEUR.

LA VENGEANCE DES TRÉPASSÉS.

NOUVELLE.

I. — LE COUVENT.

— Tranquillisez-vous, Madame, dit le docteur à l'abbesse, cette chère enfant est en pleine convalesce; demain ou après-demain, elle pourra aller et venir comme à l'ordinaire et reprendre la suite de ses pieux exercices.

— Vous croyez, docteur?

— J'en suis sûr, Madame. La fièvre a disparu; il ne reste qu'un peu d'irritation nerveuse et la faiblesse naturelle après huit jours de diète.

— Allons, je m'en vais transmettre sur-le-champ cette bonne nouvelle à son oncle l'archevêque. Son Eminence sera ravie, car ce vertueux prélat vous chérit comme si vous étiez sa fille, n'est-ce pas, Léonor?

— Il est vrai, madame.

Ce dialogue avait lieu, le soir, dans la cellule et au pied du lit de la novice. Tout-à-coup une voix jeune et sonore, une voix d'homme, chanta sous la fenêtre :

Marinero del onda,
Ay! olé!
En un arrojo
Hecha te al golfo
Que tu dicha consiste
En un arrojo.

— Qu'est-ce que cela? demanda l'abbesse d'un air surpris et mécontent.

— Madame, répondit la tourière, qui faisait l'office de garde-malade, c'est un boléro très à la mode, car je l'ai souvent entendu en allant par les rues de Madrid. On le chante ordinairement à deux voix.

— Ce n'est pas ce que je veux savoir, mais bien qui ose se permettre de faire entendre un air profane dans l'enceinte du monastère.

— Madame, c'est le garçon du jardinier qui arrose les myrtes. Je l'entrevois dans le crépuscule. Il faut lui pardonner, madame; comme il est tout nouveau céans, il n'est pas encore fait à l'austérité de la règle.

— Dites-lui de se taire.

La tourière sortit dans le corridor, ouvrit une fenêtre et cria :

— Sanche, de la part de madame, taisez-vous.

La voix se tut.

— Voyez, disait l'abbesse au médecin, voyez comme la moindre circonstance inattendue la trouble et l'agite : la voilà toute rouge; le sang lui porte à la tête, et ses yeux brillent singulièrement! N'aurait-elle pas la fièvre?

— Un petit accès, dit le docteur en tâtant le pouls de la malade; ce n'est rien, cela va se passer. Périlla, dit-il à la tourière qui rentrait, vous aurez soin de lui faire prendre d'heure en heure une cuillerée de cette potion calmante qui est sur la table.

— Périlla, vous direz à ce garçon que s'il s'avise encore de chanter, il sera renvoyé.

L'abbesse et le docteur se retirèrent après avoir souhaité une bonne nuit à la malade. Quand ils furent seuls sur le grand escalier de pierre qu'éclairait à peine une lampe suspendue à la voûte :

— Croyez-vous, dit à voix basse l'abbesse, qu'elle soit en état de prononcer ses vœux dans huit jours?

— Elle les prononcerait dans quatre s'il n'y avait d'autre obstacle que sa santé.

— Le plus tôt sera le mieux. Elle est orpheline; elle et son frère n'auraient qu'une fortune médiocre s'ils partageaient leur patrimoine; mais en le rassemblant tout entier sur la tête de don Gusman, qui d'ailleurs est l'aîné, ce jeune seigneur aura de quoi soutenir dignement l'honneur de sa race. Quant à Léonor, avec le nom qu'elle porte et la protection qu'elle a, elle est certaine de faire en religion un chemin brillant et rapide; elle n'est donc pas à plaindre.

— Je la trouve, au contraire, très-heureuse.

— Le mal est qu'elle ne sente pas son bonheur; mais l'on usera de contrainte, s'il le faut. Le seul inconvénient à redouter serait une nouvelle crise, une rechute. Vous comprenez qu'il ne s'agit pas ici d'une crise physique.

— Je comprends. Mais non, je ne crois pas qu'il y ait danger. Elle me paraît avoir réfléchi sur sa position et s'être décidée à l'accepter.

— Dieu vous entende! j'aime beaucoup mieux voir les choses nécessaires s'accomplir de bonne grâce que par violence. Bonsoir, docteur; à demain.

— Bonsoir, madame; je n'y manquerai pas.

— Périlla, dit Léonor aussitôt après leur départ, ma bonne Périlla, voilà bien des nuits que vous passez à me veiller : vous devez être fatiguée; il faut vous coucher ce soir. Je suis tout-à-fait bien, je veux que vous vous reposiez.

— J'en aurais bon besoin, dit Périlla, mais cela ne se peut.

— Pourquoi?

— Et cette potion qu'il vous faut donner d'heure en heure?

— Je la prendrai moi-même. Vous mettrez tout ce qu'il faut sur la petite table, contre mon lit.

— Et si vous vous endormez?

— En ce cas, je n'aurai pas besoin de calmant : vous ne me réveillerez pas pour m'en faire prendre.

— Ah! c'est vrai. Mais si madame venait à le savoir?

— Qui le lui dira? Personne. D'ailleurs, je prendrai tout sur moi; je dirai que je l'ai exigé.

— Que vous êtes bonne, mon cher cœur! Mais n'aurez-vous pas peur, la nuit, toute seule?

— Peur! de quoi?

— Que sais-je! de la religieuse qui est morte hier et qu'on a mise ce matin dans les caveaux. Pauvre sœur Dorothée! si jolie, et s'en aller à vingt ans! Quel dommage!

— Quelle était donc sa maladie, Périlla?

— L'amour, mon enfant, l'amour! Elle avait une passion qui l'a consumée. Hélas! je ne devrais pas vous dire cela.

— Pourquoi donc? dit Léonor étonnée.

— Pourquoi! pourquoi! suffit. Chacun sait ce qu'il sait; chacun a ses secrets, je ne vous demande pas les vôtres.

Léonor rougit beaucoup; l'excellente Périlla feignit de ne s'en point apercevoir.

— Allons, continua-t-elle en trottant dans la chambre et apportant les objets à mesure qu'elle les nommait, voici toutes vos petites affaires : la cuillère, la soucoupe, le sucrier, la fiole. Vous aurez soin de secouer la fiole avant de verser. Nos cellules se touchent, nos lits ne sont séparés que par une cloison; si vous avez besoin de moi, vous frapperez : j'ai le sommeil très-léger. Bonne nuit, chère enfant, et bon courage.

Et elle ajouta en embrassant Léonor et en abaissant la voix :

— Ne faites pas comme Dorothée, vous : ne vous laissez pas mourir.

— Comment! vous emportez la lumière? s'écria Léonor.

— Sans doute.

— Et comment prendrais-je ma potion sans voir clair?

— Ah! oui, je n'y songeais pas.

— Et puis, je vous avoue que, dans l'obscurité, je pourrais bien avoir peur de la morte. Faites-moi une lampe de nuit.

— Et où prendre de l'huile, une mèche? Si j'envoie demander en bas, cela sera suspect. Non, tout considéré, je vois qu'il faut que je reste. Pour une nuit de plus ou de moins, il ne faut pas manquer à son devoir.

— Vous pourriez, dit timidement Léonor, me laisser la lampe; vous n'en avez pas besoin pour vous mettre au lit.

Périlla réfléchit un instant.

— Ecoutez, dit-elle : je descends dire mes prières à la chapelle; pendant ce temps, gardez la lampe; dans un quart d'heure, je viendrai la prendre.

partement de la Haute-Marne, en remplacement de M. de La Tourette, appelé à faire valoir ses droits à la retraite;

» M. de Marcillac, membre de la chambre des députés, préfet de la Dordogne, en remplacement de M. Romieu;

» M. Hénault, ancien préfet, préfet de la Lozère, en remplacement de M. Pagès, appelé à d'autres fonctions. »

On nous assure que ces mutations, qui ne concernent pas des personnages bien marquants, ne sont que le prélude de mutations beaucoup plus importantes qui auront lieu plus tard dans l'administration des départements.

— Il a été enjoint aux théâtres, suivant le *Charivari*, de faire relâche le 13 juillet, jour anniversaire de la mort du duc d'Orléans.

« Nous savons, dit ce journal, et le public sait comme nous tout ce qu'a eu de poignant cet affreux malheur de famille; mais nous demandons à quel titre ce triste événement, qui confisque déjà la célébration des fêtes de juillet, priverait, après douze mois, les théâtres d'une recette.

» Il est donc à croire que la liste civile indemnisera les directeurs. Nous l'engageons à songer par la même occasion au règlement de l'indemnité qui leur est due pour les relâches de l'an dernier, indemnité qu'ils attendent encore. Il faut se souvenir des morts, mais il serait bon en même temps de ne pas oublier ses dettes. »

— Parmi les commissaires nommés pour examiner, à la chambre des pairs, le projet de loi du chemin de fer d'Orléans à Tours, nous remarquons M. de Flavigny, riche propriétaire d'Indre-et-Loire, ancien secrétaire d'ambassade à Londres sous le ministère Polignac, et pair de la dernière promotion. Nous ne savons dans quel sens interpréter la nomination de M. de Flavigny, qui joue un rôle dans les célèbres lettres de M. Edmond Blanc. Est-ce qu'il consentirait à devenir un des principaux actionnaires de la compagnie Walwein et Barry? Peut-être les pairs l'ont-ils nommé comme ils en auraient nommé un autre. Toujours est-il qu'on prétend que M. de Flavigny a promis des fonds à la société Drouillard, Martin et Bullot, et que sa conscience devra le gêner dans l'exercice impartial des fonctions qu'on vient de lui conférer.

— Le roi a remis hier, à Neuilly, la décoration de la Légion-d'Honneur à Mohammed-el-Aboudi, sous-officier de spahis, maréchal-des-logis d'ordonnance et porte-drapeau de M. le duc d'Aumale.

On paraît vouloir faire de Mohammed-el-Adoudi une espèce de *lion*, comme fut autrefois Youssouf, et déjà le *Journal des Débats* lui fait ce matin les honneurs de la biographie. Nous allons emprunter à l'article qu'il lui consacre quelques lignes qui pourront donner une idée de cet Arabe qu'il ne faut pas trop s'empresser de mettre sur un piédestal, car il y en a un très-grand nombre dont on aurait d'aussi belles choses à dire si les princes voulaient en faire leurs mamelucks :

« El-Aboudi est originaire de la tribu des Douaires, de la province de Medeah. En 1838, quand la paix fut conclue, il se trouvait à Blidah lorsqu'un envoyé de l'émir, qui revenait d'Alger, lui conseilla de prendre du service dans la nouvelle cavalerie qu'Abd-el-Kader organisait. El-Aboudi avait alors dix-sept ans; il alla rejoindre l'émir dans la vallée du Chélif, au pays de Sbihen, à près de cinquante lieues à l'ouest de Blidah.

» Le nouveau cavalier se fit bientôt remarquer parmi les *khëïala* (cavaliers réguliers); il mérita vite le grade de brigadier, puis celui de maréchal-des-logis. Abd-el-Kader ayant ordonné une campagne dans le désert de Constantine, El-Aboudi en fit partie, et, à la suite de plusieurs actions d'éclat, il fut nommé officier. Chargé d'une mission auprès du grand-cheick de Tuggurt, il sut amener, par son habileté comme négociateur, des résultats qui n'auraient peut-être pas été obtenus par la voie des armes.

» C'est vers cette époque, au sac d'une ville des Zibas, probablement Sidi-Okbah, qu'il épousa une jeune fille parente de notre cheick El-Arab-Bou-Aziz-Ben-Sannah. Sur le point de subir les dernières insultes d'une soldatesque effrénée, la jeune Arabe aperçoit El-Aboudi; elle se précipite vers lui en embrassant ses pieds : « Je me mets sous votre protection, lui dit-elle; souffrirez-vous » qu'une fille du sang des Ben-Sannah soit déshonorée devant » vous? » El-Aboudi entendit cet appel fait à son humanité et à son honneur; son cœur fut peut-être plus doucement ému quand il vit à découvert le visage charmant de celle qui l'implorait. Il la couvrit de son burnous et déclara, avec cette énergie calme qui le caractérise, qu'il tuerait le premier qui oserait lever les yeux sur celle qu'il choisissait dès ce moment pour sa compagne.

» El-Aboudi fut fidèle à sa parole: il épousa la jeune Arabe. Il avait à peine dix-huit ans. »

Le *Journal des Débats* rend compte très-longuement de ce que fit El-Aboudi jusqu'au moment où il passa sous le drapeau français, en 1842, et de ce qu'il fit après s'être mis au service de la France, ou plutôt de M. le duc d'Aumale, pour lequel il paraît avoir un dévouement sans bornes, et qu'il a suivi en France; il termine ensuite ainsi :

«El-Aboudi a été, depuis son séjour à Paris et dans les différents lieux où il s'est montré, l'objet d'une curiosité souvent importune et quelquefois gênante. On ignorait son histoire. Aujourd'hui que la décoration brille sur sa poitrine, il semble que tout le monde le connaisse, et c'est un autre genre d'empressement qui l'accueille. El-Aboudi s'en est aperçu, et il en est fier. Néanmoins, il serait difficile de saisir, dans l'imperturbable sérénité de sa physionomie, ni sa joie présente, ni son orgueil quand un soldat de faction lui présente les armes, ni les autres sentiments qui l'animent. El-Aboudi ne sourit guère, et surtout il ne s'étonne de rien. A l'orchestre de l'Opéra, on eût dit un spectateur blasé par l'habitude. Au cirque des Champs-Elysées, il a admiré la *fantasia* de M. Baucher sur *Partisan*, mais moins le cavalier que le cheval. Il admire un cheval, et il passe devant le plus beau palais sans s'arrêter: cela ne représente rien pour lui. Ce qui l'étonne en France, ce ne sont pas les belles maisons, dont l'usage ne répond à aucune de ses idées : c'est cette hospitalité expansive et bienveillante qui partout l'accueille; c'est cette admirable socialité française qui lui fait fête. Aussi El-Aboudi, revenu dans sa patrie, ne conseillera pas, et pour cause, à ses compatriotes de bâtir de somptueux monuments; mais il les engagera à s'aimer en frères comme les Français, et il rapportera sous le ciel d'Afrique le goût et le besoin de cette douce concorde qui est le principe et le but de toute civilisation. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 11 juillet 1843.

Les premières affaires de la coulisse ont été faites à 80 30, puis la rente est tombée graduellement à 80 15.

Le premier cours au parquet a été 80 20.

Pendant toute la bourse, la rente est restée stationnaire entre 80 15 et 80 25, sans qu'il ait été fait aucune opération remarquable.

La rente est restée offerte au parquet à 80 20, et dans la coulisse à 80 17 1/2.

Cinq pour cent.	121	55	Trois pour cent belge.	»	»
Quatre et demi pour cent.	»	»	Banque belge	»	»
Quatre pour cent	103	50	Caisse Laffitte	5030	»
Trois pour cent	80	10	— —	1085	»
Actions de la Banque.	3290	»	CHEMINS DE FER.		
Obligations de Paris	1310	»			
Rentes de Naples	106	10	Paris à Rouen	657	50
États Romains	104	3/4	Paris à Orléans	662	50
Dette active d'Espagne.	26	1/2	Rouen au Havre	507	50
Cinq pour cent belge.	»	0/0	Strasbourg à Bâle	195	»

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Constitucional* du 7 juin :

Le général Seoane a rétrogradé avec sa division.

Zurbano a fait fusiller à Lerida un capitaine convaincu d'avoir mis du poison dans les aliments de la troupe.

Un autre jeune homme a été fusillé, mais on ignore les motifs de cet acte.

La junte de Barcelonne a pris de nouvelles dispositions pour faire rentrer les impôts.

Le 4 juillet, à huit heures du soir, le général Serrano est entré dans Terraga avec deux cents cavaliers.

Voici les dépêches télégraphiques publiées par les journaux du soir :

Bayonne, le 9 juillet.

Badajoz s'est prononcé le 1er; les troupes ont adhéré. Le capitaine-général et le chef politique se sont retirés. Jaen s'est prononcé le 29 juin

Le général Aspiroz a été nommé capitaine-général de la Vieille-Castille par la junte de Valladolid.

Barcelonne, le 6 juillet.

Zurbano a évacué Balaguer. Serrano était à Tarreya le 4, où il organisait l'armée.

Barcelonne, le 7 juillet,

Narvaez a attaqué, le 3, le brigadier Erma, et débloqué Teruel. Les 1er et 3e bataillons de la Princesse, un bataillon d'Isabelle II et un escadron de cavalerie de l'Infante sont passés à Narvaez. Le 4, Narvaez s'est rendu à Daroca, qui s'est prononcé. Le régent était à Albaceta le 5. »

Il est probable que le ministère ou ses agents à Bayonne ou à Perpignan font en sorte de livrer soit au télégraphe, soit du télégraphe au public, les nouvelles les plus favorables à la politique des Tuileries et de l'hôtel de Courcelles. Espartero montre un calme qui laisse croire que la position à ses yeux n'est pas aussi grave qu'on nous la fait. Il semble qu'il soit convaincu que tout ce bruit de *pronunciamientos* cessera peu à peu à mesure que les envois d'argent de Christine se ralentiront, ce qui ne peut tarder beaucoup. Jusqu'à présent, au surplus, les opérations se sont, à peu de chose près, bornées à des correspondances et à des proclamations. Narvaez, dit la dépêche du 7, a attaqué Erma et débloqué Teruel. Voilà le premier fait d'armes de l'insurrection. La suite de la même dépêche semble indiquer que le plus clair de l'affaire a été la désertion de trois bataillons et d'un escadron.

Décidément la reddition du fort de Montjuich était annoncée sur une fausse rumeur. Suivant le *Prosperidad* du 5 juillet, le gouverneur de la forteresse a déclaré qu'il ne livrerait le fort ni à la junte suprême de Barcelonne ni au général Seoane, mais qu'il le conservait pour le gouvernement de l'Espagne et le remettrait au vainqueur. Ainsi, ajoute cette feuille, le fort ne sera pas entre ses mains un moyen de destruction.

A Madrid la constitution est suspendue, car la presse de l'opposition est refusée à la poste. Le 2 juillet, il n'a été reçu à la poste que les journaux la *Gazette*, *el Patriota* et *el Centinela*. La presse de l'opposition a cessé de paraître jusqu'à la cessation des circonstances actuelles.

Le bruit court, dit la correspondance générale, que les progressistes les plus avancés sont décidés à publier un manifeste contre certains modérés, et notamment les généraux Narvaez et Concha, dont ils ont vu l'arrivée d'un mauvais œil. Il y a eu réunion des membres de la députation provinciale, de la municipalité et du commandant de la garde nationale. Les délibérations ont été tenues secrètes.

Si cette nouvelle est exacte, elle prouve que les agents vendus à Christine, à supposer qu'ils achètent eux-mêmes en son nom les partisans du régent, auront affaire ensuite à d'autre adversaires.

Le *Commerce* enregistre, dans un entrefilet de son plus gros caractère, le progrès de la démolition des remparts de Barcelonne :

La junte suprême vient de publier un édit portant que les terrains des fossés, glacis et autres ouvrages de fortifications de la place sont déclarés propriétés communales. Ces terrains seront mis en vente, et le prix sera employé à payer les frais des travaux de démolition, d'alignement, etc. Les personnes qui prouveront qu'elles sont propriétaires du terrain en obtiendront la restitution. Tout ce qui restera du prix sera consacré à des travaux d'utilité publique et d'embellissement dans Barcelonne.

Il est bon d'être opposé à l'extension du système de défense adopté pour Paris, et de trouver que la plupart des quatorze forts qui défendent la capitale, déjà enceinte d'une bonne muraille, sont du luxe et l'occasion de gaspiller les fonds du trésor obéré; mais il ne faut pas que la haine des fortifications soit poussée au-delà de toute raison. Qu'on démolisse le fort de Montjuich quand il se sera rendu, nous y applaudirons; mais démanteler Barcelonne n'est-ce pas l'exposer à l'agression étrangère? Les familiers du château disent que l'état de trouble où est l'Espagne est une réaction contre l'Angleterre : langage mensonger! car, s'il y avait des Anglais dans la junte de Barcelonne, ils ne pourraient mieux faire que d'inspirer la démolition des remparts de cette belle cité, l'ouverture de ce port aux vaisseaux de la Grande-Bretagne.

On ne compte plus aujourd'hui les maladresses et les inconvenances de M. Martin (du Nord), tant il a habitué l'opinion publique à lui reprocher des faits de ce genre. En voici encore un que dénonce le *National*, et qui a, comme tous les autres, son côté scandaleux.

« Une mesure grave a aujourd'hui vivement ému le Palais, et elle fera également sensation dans le public. L'honorable M. Garnier, président de l'ordre des avocats à la cour de cassation et aux conseils du roi, a adressé, en termes à la fois mesurés et énergiques, sa démission à M. le garde-des-sceaux. Le conseil de l'ordre, immédiatement convoqué, a suivi à l'unanimité cet exemple d'indépendance. Cet événement, sans précédent, est motivé sur ce que M. Martin (du Nord), violant les règlements qui imposent certaines conditions de moralité et de capacité pour l'admissibilité aux fonctions d'avocat devant la cour suprême, aurait présenté la nomination d'un candidat à la signature du roi malgré l'avis unanime du conseil. Cette résolution extraordinaire, prise par des hommes graves, dévoués pour la plupart aux institutions actuelles et habitués à respecter la loi comme ceux qui en sont sincèrement les organes, prévaudra-t-elle contre un pareil abus de pouvoir? On ne peut l'espérer. N'a-t-on pas vu récemment M. le garde-des-sceaux introduire violemment dans la compagnie des notaires de Paris un candidat repoussé par elle? Nous devons ajouter que tous les membres du barreau se sont rendus en corps chez leur président, M. Garnier, pour le féliciter de l'énergie avec laquelle il a défendu l'honneur et la dignité de l'ordre. »

La *Presse* pense que les lois matérielles sont aujourd'hui et tendent chaque jour davantage à devenir la difficulté la plus sérieuse des hommes appelés à la direction des affaires.

« Sur une question politique, dit-elle, un ministère qui n'a pas commis de faute grave trouve facilement une majorité; mais sitôt qu'il arrive sur le terrain neutre des questions d'organisation

---

— Je n'ai rien à lire en cachette, répondit Léonor, qui devinait la pensée de la complaisante tourière. Je voudrais que ma cellule restât éclairée la nuit, voilà tout.

— Et si vous alliez vous endormir et mettre le feu?

— Je sens que je ne dormirai pas. Je voudrais, pour chasser l'ennui de l'insomnie, lire dans *la Vie des Saints* que vous m'avez prêtée. Périlla, chère Périlla, laissez-moi la lampe, je vous en prie!

— Belle imagination! lire, vous appliquer, pour ramener la fièvre! Non, tenez, faisons mieux : vous aurez la lampe et la garde-malade. Je vous donnerai à boire, nous lirons, nous causerons, je vous conterai des histoires, et la nuit se passera tout doucement, vous verrez.

— Et moi, je ne veux pas que cela soit ainsi, dit Léonor en se dépitant; je veux que vous dormiez, je veux que vous me laissiez la lampe, je le veux!

— Allons, allons, mon cher cœur, et si vous voulez être raisonnable, savez-vous ce que je vous donnerai? un joli petit canari, de ceux de sœur Saint-Ange.

— Et bien, allez me le chercher.

— Oh! patience, enfant gâté. Il faut qu'il soit éclos; la serine est encore sur ses œufs.

— Et, à mon tour, savez-vous ce que jous donnerai; et tout de suite, si vous voulez me faire le plaisir que je vous demande? la grande boîte de confitures sèches que mon oncle m'a envoyée hier.

— Ah! pour cela, non, mon cher cœur. Je ne voudrais pas vous priver de vos confitures. Votre saint oncle entend que vous les mangiez pendant votre convalescence.

— Je déteste les confitures, Je vous assure que je n'y toucherai pas, et que si vous ne les voulez prendre, elles seront perdues.

— Perdues, mon cher cœur! perdues! Jésus! perdre de si bonnes choses et qui auront coûté si cher!

Ici la voix du jardinier se fit entendre de nouveau :

Marinero del onda,
Ay! olé!

Périlla courut à la fenêtre :

— Mais, Sanche, taisez-vous donc, si vous ne voulez être chassé demain du couvent.

Et elle murmurait en refermant la fenêtre :

— C'est extraordinaire le goût qu'a ce garçon pour la musique! Enfin, mon cher cœur, il faut céder à toutes vos volontés. Je vous laisse la lampe. Ne l'approchez pas tant de votre lit, que vous n'enflammiez pas les rideaux. Voilà votre volume de *la Vie des Saints;* ne lisez pas trop, si vous m'en croyez. Attendez, que je relève vos oreillers, que je reborde votre couverture. Là... êtes-vous bien? Ne manquez pas de frapper à la cloison dès qu'il vous faudra quelque chose. Bonsoir, mon cher cœur; je dors tout debout.

— Et la boîte que vous oubliez.

— Demain! demain! cria la tourière en bâillant et en refermant la porte.

Léonor l'entendit entrer dans sa cellule et se coucher.

Elle sauta lestement au bas de son lit, courut à un grand coffre placé dans un coin de la cellule, et en tira un costume de ville qu'elle revêtit à la hâte. C'étaient les habits qu'elle portait le jour de son entrée au couvent. Sa toilette terminée, elle s'assit à table et se mit à tourner les feuillets de la *Vie des Saints* avec distraction et impatience, comme une personne préoccupée de tout autre soin que la lecture. De temps en temps elle s'arrêtait pour écouter, et, n'entendant rien, elle se remettait à tourner les pages du livre. Une cloche sonna, et le vaste silence des corridors fut troublé par le bruit de quelques portes qui s'ouvraient et se fermaient. Les voilà qui descendent à matines, pensa Léonor. Un quart d'heure après, elle distingua contre sa porte le frôlement léger et discret d'une main qui paraissait chercher le loquet avec précaution. Un homme entra; il était nu-pieds, vieux, mal vêtu, et ployait sous le poids d'un fardeau considérable, enfermé dans un long drap blanc qui de ses épaules traînait jusqu'à terre. C'était le jardinier du couvent. Il déposa son fardeau sur le lit, et dit si bas qu'à peine Léonor pouvait saisir ses paroles :

— Voilà, Mademoiselle, le corps de sœur Dorothée; aidez-moi, s'il vous plaît. Don Christoval vous attend au jardin; dépêchons-nous.

Léonor tremblait, mais le vieillard conservait tout son sang-froid. La religieuse défunte, enveloppée dans son suaire, fut arrangée sur le lit de la novice.

— Qui la reconnaîtrait à la voir ainsi? soupirait José. Elle était si charmante! Voilà pourtant comme vous deviendrez, Mademoiselle!... Faut-il lui laisser les mains jointes et liées avec son chapelet?

Léonor lui fit signe de ne rien déranger à la toilette sépulcrale de Dorothée; puis, se ravisant :

— Donnez-moi son chapelet, dit-elle, il me portera bonheur.

José défit le chapelet entortillé dans les doigts de la morte; mais en achevant de le dégager, un des bras qu'il tenait levé s'échappa et alla retomber contre la cloison. Aussitôt la voix de Périlla se fit entendre :

— Vous avez frappé, Léonor? Avez-vous besoin de moi? J'y vais.

Léonor surmonta sa terrible angoisse, et répondit :

— Qu'avez-vous, Périlla? Pourquoi m'éveillez-vous?

— Mais c'est vous, mon cher cœur, qui avez frappé.

— C'est donc en rêvant. Je suis très-bien; laissez-moi me rendormir.

La tourière garda le silence. Le secours de José n'était plus nécessaire, il s'évada. Léonor, à genoux, la figure cachée sur le bord de la couchette, les mains jointes par-dessus la tête, commença à prier avec ferveur pour le repos de l'âme de Dorothée, pour elle-même, et pour implorer le pardon de Dieu. La prière ramena un peu de calme dans son cœur. Lorsqu'elle releva la tête, il lui parut que celle de la trépassée avait changé de position. Le cadavre avait été couché sur le dos, maintenant la tête de Dorothée était inclinée du côté de Léonor, et cette face pâle semblait la regarder de ses yeux éteints, à travers ses paupières mal fermées par la mort. Léonor, immobile et prosternée, la considérait avec stupeur. A la clarté de cette lampe fumeuse, les traits de la nonne défunte prenaient tour à tour une expression de tristesse sévère et de douloureuse compassion. De cette bouche entr'ouverte, de ces lèvres décolorées. Léonor s'imaginait entendre sortir des reproches et des avertissements : Oseras-tu bien consommer ton crime et le porter jusqu'au sacrilége, toi la nièce et presque la fille d'un prélat renommé pour sa sainteté, toi à demi consacrée au Seigneur? Arrête, il en est temps encore! Ne te rends pas un sujet de scandale pour l'église, pour ta famille un sujet de honte et de désespoir. Mieux vaut, à mon exemple, mourir de ton amour et conquérir la vie éternelle, que, succombant à une passion terrestre, perdre ton honneur en ce monde et ton âme dans l'autre.

Ainsi, durant cette veillée funèbre, le cadavre de Dorothée parlait à l'imagination de Léonor.

Mais une autre voix lui soufflait à l'oreille : Il est trop tard pour réfléchir; tu es trop avancée pour reculer. Puisque de toute façon ton honneur est perdu, sache au moins saisir le bonheur. A qui est heureux qu'importe le reste de l'univers!

Et l'on chanta dans le jardin :

Marinero del onda.

A cette voix, Léonor se leva résolument, prit la lampe sur la table et mit le feu à un coin du linceul qui pendait hors du lit. Elle regarda la flamme bleuir, s'emparer de l'aliment qui lui était offert avec une sorte d'incertitude et de timidité, puis, plus hardie, s'avancer éclatante et prendre enfin possession de sa proie.

Léonor, épouvantée d'elle-même et de son forfait, s'élança dans le corridor, descendit l'escalier en courant sans bien avoir la conscience de ce qu'elle faisait, et se précipita dans le jardin; elle tomba presque évanouie dans les bras de don Christoval. Il l'entraîna vers une petite porte donnant sur la campagne et dont le jardinier s'était procuré la clef. Là, ils trouvèrent un cheval attaché à un arbre; don Christoval le monta; José plaça devant lui Léonor plus morte que vive, et une heure après ils disparurent dans l'obscurité de la nuit.

qui ne mettent pas en jeu l'existence des cabinets, chaque député reprend *son indépendance* (le mot est précieux ; il l'avait donc perdue pour soutenir le ministère ?) et apporte dans l'étude des lois qui lui sont soumises non-seulement l'individualité de ses idées, mais la préoccupation plus ou moins exclusive des intérêts et quelquefois même des préjugés des électeurs qu'il représente. Le plus souvent aussi, il faut le dire, les projets de loi élaborés par le gouvernement ne sont pas suffisamment élaborés. Acceptés trop légèrement par le ministère, ils ne sont pas pris au sérieux par la chambre qui les ajourne ou les repousse. Sont-ils bons dans leur principe, ils pèchent au moins par les détails et par cette multitude d'amendements improvisés au milieu desquels se perd la pensée primitive du législateur ; les articles d'un même projet se suivent, mais ne se coordonnent pas. »

A qui la faute, si cet état de choses est devenu en quelque sorte la situation permanente du pays ? Si vous aviez un gouvernement fort politiquement, on aurait confiance en lui pour les choses matérielles, et sa majorité ne lui échapperait pas dès qu'il s'agit d'un pont, d'un chemin de fer ou d'un canal. Les lois matérielles, la *Presse* appelle cela des difficultés qui tendent à devenir très-sérieuses ; elle pourrait dire des impossibilités. Le cabinet du 29 octobre craque de toutes parts : ne sont-ce pas ces lois qui l'ont si fortement ébranlé ?

Quatre députés sont morts dans le courant de la session qui vient de finir, savoir : MM. de Montfaucon, de Bérigny, Chabrol de Volvic et Bresson, remplacés par MM. de Cambis, Levavasseur, Pagès et Siméon.

Les options faites par MM. Dupont (de l'Eure), Emile de Girardin, de Sivandy, Berryer, de Mornay, de Thiard et Billault ont amené l'élection de MM. Leprevost, Legendre, Soubrebost, Subervic, Béhaghel, Donatien Marquis, de Varennes et Taillandier.

Les élections de MM. Pauwels et Floret ayant été annulées, MM. de Pommeroy et de Bernardi ont été nommés par les colléges de Langres et de Carpentras.

Les élections de MM. Bouillaud et Lenoble ont été deux fois annulées ; mais ces députés ont été constamment réélus jusqu'à leur admission définitive.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Nous avons reçu par voie extraordinaire la letttre suivante de notre correspondant d'Oran, en date du 1er juillet :

« L'incursion que vient de faire dans le désert la division active aux ordres de M. le lieutenant-général de Lamoricière a eu des résultats extrêmement favorables.

» A la date du 16 juin, le général de Lamoricière écrivait des environs de Sidi-Bel-Gassen, sur la Haute-Mina, que le lendemain il ferait descendre dans la plaine du Tell-les-Haran, formant une population de soixante mille individus de tout sexe et de tout âge; que cette immense population, après avoir dressé ses tentes entre l'Ouedabd et l'Ouedhadad, irait dans les diverses tribus faire des achats de grains. Mais la récolte des céréales a été assez médiocre cette année. En conséquence, M. le lieutenant-général de Lamoricière, prévoyant que cette masse d'Arabes viendrait chercher du blé et de l'orge jusque sur les marchés d'Oran et de Mostaganem, croyait devoir informer le commerce de cette circonstance, afin qu'il fît affluer des grains à Mostaganem, Oran et Mascara.

» Ainsi, la population du désert, où Abd-el-Kader avait trouvé à diverses reprises de quoi faire subsister ses troupes, est déplacée.

» Depuis deux jours, le marché d'Oran est encombré d'Arabes; il y a dans l'intérieur même de la ville 600 chameaux qui doivent charger des grains. Les commerçants vont réaliser des bénéfices considérables. Du blé avarié, qui avait été refusé par l'administration de la guerre et dont quelques parties avaient été vendues au prix de 12 francs le quintal, a été enlevé par les Arabes à 23 et 24 f. Enfin, de l'orge avariée, qui ne valait que 7 f., se vend 12 f. maintenant.

» Les grains non avariés, qui se livraient à 20 et 22 fr., ont atteint le prix de 32 fr., et les détenteurs ne veulent même pas livrer à ce prix, attendu qu'aussitôt les 600 chameaux partis, il doit en arriver 400, et plus tard encore 1,200

» Les Arabes ont apporté de la laine, et les marchands israélites, auxquels ils sont forcés de s'adresser pour s'entendre, ont acheté ces laines à 24 et 25 fr. le quintal. Ces indigènes, nouveaux parmi nous, ignorent complètement la valeur des choses ; nous en avons vu échanger de la laine contre du pain et du biscuit que les juifs leur apportaient au parc des chameaux. Ils sont affamés.

» Il n'y a presque plus de grains sur notre marché ; le blé et l'orge avariés qui y séjournaient faute d'emploi se sont écoulés promptement.

» On annonce que le lieutenant-général de Lamoricière a atteint une fraction des Soudfas qui s'était réfugiée sur le territoire d'autres tribus et qu'un engagement assez sérieux a eu lieu. Sept de nos Douaires auraient perdu la vie dans cette affaire, et nous aurions eu en outre six spahis tués. Mais les Soudfas ont éprouvé des pertes considérables; ils ont eu beaucoup de tués et de blessés, et nous leur avons enlevé tout ce qu'ils possédaient.

» Tous les prisonniers arabes qui étaient campés récemment à la Maison-Carrée, près d'Alger, se trouvaient réunis à Oran dès le 30 juin. Leur nombre s'élève à 8,230 ; ils sont placés à la mosquée. Chaque jour un détachement de ces prisonniers est dirigé vers l'intérieur, ayant des vivres pour quatre jours. Il paraît que ceux de ces indigènes sortant des réguliers d'Abd-el-Kader sont exceptés de la mesure, et qu'au lieu de les renvoyer dans l'intérieur, l'autorité a ordre de les garder dans la vieille Casbah. »

(*Sémaphore.*)

Le gouvernement français vient de prendre un arrêté favorable aux voyageurs suisses :

« Pour faciliter les relations qui existent entre la France et la confédération suisse, l'administration vient de décider que les voyageurs suisses seraient dispensés de l'obligation d'échanger leurs passeports nationaux contre des passes provisoires.

» A dater du 15 juillet courant, ils pourront pénétrer et circuler librement dans l'intérieur du royaume, sous la seule condition d'avoir préalablement fait viser leurs passeports à la frontière.

» MM. les sous-préfets, les maires et les commissaires de police devront adresser régulièrement à M. le ministre de l'intérieur l'état des visas délivrés chaque jour aux voyageurs suisses. »

En publiant cette décision, plusieurs journaux expriment l'espoir que les polices suisses se montreront, de leur côté, moins rigoureuses envers les ressortissants français.

Les artistes ne liront pas sans intérêt la nomenclature des objets qui viennent d'être envoyés de Rome à Paris par les élèves de l'Académie de France pour l'exposition du mois d'août prochain.

Les envois consistent en peinture religieuse, paysages, sculpture, gravure et architecture.

Peinture et paysage. — Lamentations de Jérémie : « Les vieillards de la ville de Sion se sont assis sur la terre et dans le silence ; ils ont couvert leur tête de cendres. Les vierges de Jérusalem tiennent leur tête baissée vers la terre. » — Tableau de M. Murat, élève de 5e année.

Mort de saint Philippe Benizzi. — Copie de la fresque d'Andrea del Sarto dans le cloître de l'Annunziata de Florence.

Prisonniers athéniens récitant les tragédies d'Euripide. — Esquisse.

Ces deux sujets sont de M. Pils, élève de 4e année.

Les saintes femmes au tombeau de Notre-Seigneur. — Vue prise sur la route d'Albano à Stricia, par M. Lanoë, paysagiste, élève de 1re année.

Mort de Troïle, fils de Priam, tué par Achille au siége de Troie. — Figure d'étude par M. Briobet, élève de 2e année.

» O ma belle Pamyche, il faut bien que tu m'aimes :
» Nous avons mêmes yeux ; nos âges sont les mêmes »

(fragment d'André Chénier), par M. Leboux, élève de 1re année.

Sculpture. — Oreste poursuivi par les Furies. — Grande figure de marbre en pied, par M. Chambard, élève de 5e année.

Hébé. — Modèle en plâtre, par M. Vilain, élève de 4e année.

L'empereur Commode aux jeux du Cirque. — Esquisse en plâtre, par le même.

Le dieu Mars. — Grande figure de marbre assise et ayant à ses pieds un jeune enfant, copie de l'antique de la villa Ludovisi, par M. Godde, élève de 1re année.

Architecture. — Restauration des thermes de Titus, par M. Guénépin, élève de 5e année.

Restauration du temple de Mars-Vengeur, par M. Richard, élève de 4e année.

Etudes des monuments situés au pied du Capitole, par M. Lefuel, élève de 3e année.

Gravure. — Déposition du Christ, dessin d'après le tableau d'Andrea del Sarto.

La Vierge à la Chaise, dessin d'après le tableau de Raphaël.

La Vénus du Titien, dessin d'après le tableau original (tribune de la galerie Degli Uffizzi, à Florence).

La Vierge avec l'Enfant Jésus, dessin d'après le tableau de Léonard de Vinci (au palais de Milan).

Le Joueur de violon, dessin d'après le tableau original de Raphaël (galerie Sciarra, à Rome).

La Maîtresse du Titien, dessin d'après le tableau original de ce maître (même galerie).

Tous ces ouvrages sont de M. Pollet, élève de 4e année.

La Madone, dessin d'après le tableau d'Andrea del Sarto, par M. Saint-Eve, élève de 2e année.

Portrait d'Andrea del Sarto, dessin d'après le portrait peint par ce maître, par le même.

Gravure en médaille. — Médaille commémorative des secours apportés aux victimes des inondations qui ont ravagé une partie de la France en 1840.

La Douleur pleurant sur la terre. — Bas-relief en plâtre.

Ces deux sujets appartiennent à M. Vauthier, élève de 3e année.

L'exposition de tous ces ouvrages aura lieu dans les galeries de l'Ecole des Beaux-Arts le 1er août et sera continuée les jours suivants. Viendra ensuite, dans le courant de septembre, l'exposition publique des grands prix de Rome de 1843, en peinture, sculpture, gravure et architecture.

On nous prie de publier la lettre suivante :

Lyon, 12 juillet 1843.

Monsieur,

Soyez assez bon pour m'accorder quelques lignes de votre journal pour révéler un fait qui vient de se passer aux élections de ce jour.

Au pied des escaliers qui conduisent à la salle de Henri IV était distribuée l'invitation suivante :

« MM. Phélip, Estienne, Jeanclerc et *Merck* prient MM. les électeurs qui les ont honorés de leurs suffrages de vouloir bien les reporter sur M. Pasquier qui a eu plus de voix. »

Indigné de me voir mis en avant sans mon consentement, je demandai à M. Claudius Dunod, auteur de cette circulaire, de quel droit il me faisait entrer dans une combinaison à laquelle je n'avais point pris part. Après avoir bégayé quelques excuses, force lui fut de rayer de sa main mon nom sur les invitations qui étaient encore à donner; mais j'étais arrivé tard; et une partie de l'effet attendu avait été produite.

M. Pasquier, auquel j'ai personnellement donné ma voix, serait parvenu au conseil municipal sans cette manœuvre à laquelle il est resté étranger ; mais je devais cette explication aux personnes qui le premier jour avaient bien voulu m'accorder leurs suffrages.

Veuillez, etc.

P. MERCK.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Nous sommes informés qu'on répand le bruit que nous avons abandonné le projet de formation d'une société pour soumissionner l'adjudication des trois ponts du cours Napoléon.

Ce bruit est *de toute fausseté* et n'a pu être propagé que par des personnes intéressées à nous nuire ou à empêcher la réalisation de ce projet, si avantageux au midi de Lyon.

Nous nous occupons au contraire, avec activité, d'obtenir le complément de souscriptions nécessaire pour former le capital social. Nous en avons déjà réuni un grand nombre, et les exemplaires de nos traités qui sont entre nos mains sont revêtus des signatures des propriétaires les plus honorables du quartier.

Un autre exemplaire est déposé à l'étude de Me Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n° 23.

Les personnes qui désirent souscrire sont invitées par nous à s'y présenter.

Recevez, etc.

MÉDAIL père et fils.

Lyon, le 12 juillet 1843.

Chronique.

LYON.

Depuis long-temps les époux Barry, maîtres d'hôtel à la gare de Vaise, s'apercevaient que de nombreuses soustractions en linge de toute nature étaient commises à leur préjudice. Après d'inutiles efforts pour découvrir le véritable coupable, quelques indices ayant cependant fait soupçonner Marguerite Planey, femme Thurier, qui était depuis quelques mois employée dans la maison en qualité de garde-malade, une perquisition faite au domicile de cette dernière amena la découverte de vingt-six reconnaissances du mont-de-piété où la femme Thurier avait engagé sous son nom une quantié considérable de serviettes, nappes, tabliers et mouchoirs de poche qu'elle avait volés aux époux Barry. Prise, pour ainsi dire, en flagrant délit, elle fut bien forcée d'avouer le vol qui lui était imputé ; mais elle soutint qu'ayant vainement demandée aux mariés Barry une somme de 187 fr. qui lui était due pour son salaire, elle s'était cru suffisamment autorisée à se payer de ses propres mains en mettant au mont-de-piété les effets de ses maîtres. Au reste, a-t-elle ajouté, elle ne voulait point les garder, et ce qui le prouve, c'est qu'elle ne les a pas vendus, mais simplement mis en gage pour qu'on pût les retirer plus tard.

C'est en raison de ces faits que la femme Thurier comparaissait le 11 juillet devant le tribunal correctionnel, qui l'a condamnée à trois mois d'emprisonnement.

— Dans la même audience, le sieur Jean Grivet, dit Jean de Vaise, ancien lutteur, agent de remplacement militaire, a été condamné par défaut à trois jours d'emprisonnement pour insulte et rébellion envers l'huissier Trouillier, qui s'était présenté chez lui pour exécuter un jugement passé en force de chose jugée.

— M. le maire de la Guillotière nous annonce que la recette de la représentation donnée au bénéfice des pauvres par la famille Bouthor s'est élevée à 1,400 fr., M. Francisque Arban ayant abandonné tous les prélèvements qu'il était en droit de faire.

On annonce que la famille Bouthor doit donner encore ce soir une représentation au profit des pauvres de la Guillotière.

— Les israélites de Lyon ont célébré aujourd'hui 13 juillet un service funèbre pour le repos de l'ame du défunt duc d'Orléans. M. Nordheim, commissaire délégué du consistoire, a prononcé un discours.

José resta dans le couvent pour donner l'alarme.

II. — LA MAISON ISOLÉE.

Don Sébastien, l'ami d'enfance et le confident de Christoval, habitait avec sa famille un vieux castel situé dans une des gorges de la Montagne-Noire. C'est là que don Christoval avait préparé un asile à Léonor, et comptait la tenir cachée jusqu'à ce qu'il eût fléchi le courroux de l'archevêque et l'eût fait consentir au mariage de sa nièce. Tout était disposé chez don Sébastien pour recevoir les amants fugitifs : maîtres et domestiques, tout le monde resta sur pied. La nuit s'écoula et l'aurore parut sans apporter aucune nouvelle de Christoval et de Léonor. D'abord on s'inquiéta, puis on supposa que quelque circonstance imprévue avait forcé d'ajourner l'entreprise.

La vérité était que, dans les ténèbres de cette nuit épaisse et orageuse, don Christoval s'était trompé de route et s'était engagé dans un autre défilé de la montagne. Il galopa long-temps sans reconnaître son erreur, et, quand il s'en aperçut, il n'était plus possible d'y remédier. Au point du jour, ils trouvèrent quelques misérables cabanes de chevriers ; Léonor y dormit quelques heures et répara ses forces épuisées par la fatigue et le besoin de nourriture. Don Christoval s'étant informé quelle était la ville ou bourgade la plus voisine, on lui répondit que c'était la colonie de Carlota, éloignée seulement de quelques lieues. Les deux amants, afin d'éviter la grande chaleur, se décidèrent à passer une partie de la journée chez leurs rustiques hôtes dont la franchise et la simplicité leur plaisaient infiniment. Le fils aîné de ces gens avait une très-jolie voix ; le temps se passa très-agréablement à chanter et à causer. Vers les quatre heures, les voyageurs se remirent en route, bien reposés, munis de provisions telles que les chevriers les avaient pu fournir, et non sans un vif regret de quitter si tôt leurs nouveaux amis.

Ils cheminaient dans le fond d'une gorge très-resserrée, suivant un sentier si peu battu que la plupart du temps il s'effaçait sous l'herbe et les bruyères. De grands arbres séculaires se courbaient sur leur tête et les protégeaient contre le soleil ; à chaque instant ils pouvaient se rafraîchir dans des cours d'eau rapides et torrentueux qui descendaient du sommet de la montagne, et ils respiraient avec délices l'air chargé d'odeurs aromatiques, surtout de celle des genêts qui de toutes parts éblouissaient la vue comme des bouquets d'or étagés sur de longues lignes d'émeraudes.

Ils devisaient de leur amour, de l'espoir de fléchir l'oncle archevêque et de la crainte de n'y point réussir. En ce cas, Léonor voulait venir demeurer dans cette vallée perdue, auprès des bons chevriers, et se réfugier du monde dans la nature. Don Christoval souriait et s'accordait complaisamment à son idée, en homme chez qui la poésie de la jeunesse commence déjà à se retirer devant les réalités de l'expérience. Ensuite Léonor songeait à l'incendie du couvent et aux malheurs qui en seraient résultés ; elle pleurait et se frappait la poitrine. Don Christoval avait bien de la peine à la consoler en lui remontrant que le jardinier avait dû empêcher facilement les suites du feu. Les nonnes en auraient été quittes pour un peu d'effroi et la perte de quelques meubles sans valeur.

Tout à coup la vallée s'ouvrit et déboucha sur une grande pelouse unie, mais si grande qu'à l'horizon l'œil ne découvrait aucun autre objet. Il est vrai que c'était à la brune ; les étoiles commençaient à scintiller au ciel. Ils firent halte au bord de cette plaine ; à force de regarder, ils virent s'allumer dans l'éloignement et rayonner plusieurs points lumineux. Rien n'est plus doux que les lueurs qui se lèvent dans le crépuscule comme un phare intelligent qui invite de loin le voyageur anuité et le remet dans son chemin. La nature, qui, pendant le jour, attire l'homme dans ses solitudes, semble, la nuit, supporter sa présence avec peine et le renvoyer dans la société des autres hommes ; elle n'accueille volontiers que le malheur.

Christoval et Léonor se persuadèrent qu'ils voyaient les lumières de Carlota. Ils se dirigèrent de ce côté à pied, Christoval menant son cheval par la bride pour goûter plus long-temps les charmes d'une belle soirée d'été. Mais, au bout d'une demi-heure de marche, ils ne trouvèrent qu'une grande maison isolée au milieu de cette plaine. C'était un bâtiment de pierre à un seul étage. Les fenêtres, assez élevées au-dessus du sol, étaient toutes grillées, comme celles d'une forteresse ou d'une prison ; quelques-unes étaient éclairées, mais des rideaux de soie rouge arrêtaient la vue. Don Christoval tira une chaîne qui pendait à droite de la porte cochère ; une cloche retentit, et bientôt après un guichet s'ouvrit dans l'épaisseur de la porte.

— Qui êtes-vous ? que voulez-vous ? demanda une voix d'homme passablement brusque et rébarbative.

— Des voyageurs égarés, et nous demandons l'hospitalité pour cette nuit.

— Passez votre chemin, dit l'homme, vous serez mieux à la belle étoile. Et il referma soudain le guichet.

Don Christoval, irrité, ne put s'empêcher de frapper quelques coups contre cette porte impitoyable. Tout ce qu'il y gagna, ce fut de se meurtrir les mains contre les énormes clous dont elle était parsemée. Il fit avec Léonor le tour de ce logis pour voir s'il serait accessible de quelque côté ; il n'y découvrit point d'autre issue, et, ayant voulu s'approcher des fenêtres, il se trouva qu'un fossé assez profond régnait au pied du mur et entourait la maison, sauf devant la grande porte. Tandis que, incertain du parti qu'il prendrait, il considérait attentivement une de ces croisées flamboyantes dans l'obscurité, ils entendirent les sons d'un luth ; on joua la ritournelle d'un air à trois temps, et une voix de femme qui semblait partir de ce salon chanta avec un goût exquis :

Marinero del onda,
Ay ! olé !
En un arrojo
Hecha te al golfo
Que tu dicha consiste
En un arrojo.

Léonor fut saisie d'une profonde émotion en écoutant cet air qui, la nuit précédente, avait déterminé sa fuite et, selon toute apparence, décidé du sort de toute sa vie. Quand le couplet fut achevé, elle fit un signe à don Christoval, et ils chantèrent à deux voix l'*estrivillo :*

Mira no tardes,
Ay ! olé !
Que el aire en un momento
Suele mudarse.

Avant qu'ils eussent fini, une fenêtre s'était entr'ouverte, et une jeune dame avait paru derrière les barreaux. Elle écouta attentivement les chanteurs. Aussitôt le couplet achevé, don Christoval adressa la parole à la maîtresse de ce logis, et renouvela sa requête si brutalement repoussée par le portier. La dame avança le bras hors des barreaux comme pour faire un signe d'assentiment, puis elle se retira, et la fenêtre fut fermée. Mais quelques minutes après, la grande porte s'ouvrit, et le portier, tenant une lanterne, vint chercher les étrangers. Il s'empara du cheval en grommelant : « Vous eussiez bien mieux fait de rester dehors ; vous n'avez pas voulu me croire, c'est votre affaire ! » Et, sans même tourner la tête, il se dirigea vers l'écurie. Un laquais se présenta à sa place, et introduisit les hôtes dans un salon étincelant de lumière. Les meubles, les draperies relevées de franges d'or, tout ce luxe annonçait une demeure où le bon goût s'alliait avec l'opulence. On voyait aux quatre coins des caisses d'arbustes fleuris, les consoles étaient chargées de grands vases de porcelaine de la Chine remplis de fleurs, et tout autour de ce lieu de délices régnait un large divan sur lequel était assis un vieillard majestueux, habillé, à la mode orientale, d'un riche caftan bleu, et coiffé d'un turban de mousseline aussi blanche que sa barbe vénérable qui lui descendait au milieu de la poitrine. Deux jeunes dames étaient à ses côtés, parées avec élégance et belles comme le jour. L'une, qui paraissait l'aînée, était brune et avait à la main un bouquet de roses muscades ; l'autre était blonde et tenait un luth ou théorbe de forme antique. Le vieillard se leva pour faire honneur à ses hôtes :

— Soyez les bien-venus sous mon toit, leur dit-il ; je vous présente mes deux filles, Amine et Rachel.

Rachel était la musicienne.

F. G.

(*La suite à un prochain numéro.*)

— Le *Moniteur* du 8 juillet promulgue la loi qui attribue sur l'exercice 1843 une somme de 500,000 francs, et une somme de 200,000 f. sur l'exercice 1844, à la reconstruction du pont de la Mulatière qui aura lieu avec le concours de l'Etat.

— Aux établissements mentionnés dans l'avis relatif au baccalauréat que nous avons publié ces jours derniers, on nous prie d'ajouter l'*Institut du Verbe-Incarné*, dirigé par M. Louis Gaillard, lequel a le droit d'enseigner la rhétorique et d'en délivrer les certificats.

BELLETIN DES SOIES.

Notre correspondant de Romans nous écrit que le marché du 7 juillet avait attiré dans cette ville beaucoup de monde. La vente des soies a été considérable, mais par petits partis, aux prix suivants :

Soie paquetaille et autre, le demi-kilogramme, 25 à 26
Soie ordinaire de pays, — — 26 50 à 26 75

A Joyeuse, le marché de mercredi dernier ressemblait à une foire, tant il y avait de monde; il s'y est fait des ventes considérables de soie, mais on en avait apporté une si grande quantité par petits partis qu'elles ont fléchi de 50 c.

Soies première qualité, le demi-kilogramme, 26 75 à 27
— deuxième — — — 25 80 à 26

On évalue la quantité de soie qui a été vendue à soixante-six quintaux.

A Aubenas, ainsi qu'à Joyense, une grande quantité de soie grège se trouvait au marché du 8. Malgré cette abondance de marchandise, les prix se sont soutenus; il s'est même vendu de la soie de Joyeuse à 27 75 le demi-kilogramme.

Les cours pour les soies de pays étaient :

Soie première qualité, le demi-kilogramme, 26 90 à 27 25
— deuxième — — — 25 50 à 26

Les mouliniers ont acheté tous les partis de soie qui avaient été apportés au marché. Les prix paraissent devoir prendre faveur.

A Nismes, les prix des soies grèges étaient au 6 courant :

Soie grège de Nismes, 5/6 (1/2 kilog.), 56 60 à 57 51
— — 6/7 — 53 25 à 53 95
— d'Alais, 5/6 — 56 90 à 57 51

A Bagnols, mercredi 5 juillet, il s'est traité passablement d'affaires en soies, mais en paquetailles, au prix de 51 fr. 50 c. à 52 f. le kilog. On n'a rien vendu en filature d'ordre.

A Avignon, les affaires conservent un bon courant. Les grèges 5/6 coc. se vendent 53 à 54 fr. le kilog.; les filatures d'ordre, tout premier mérite, 58 à 60 fr.

A Carpentras, les soies nouvelles en paquetailles se sont vendues dans les prix de 50 à 51 fr. 50 c. le kilog.

Voici, d'après le *Courrier du Gard*, la cote des prix des cocons de la dernière récolte :

Dauphiné, de 4 à 4 fr. 25 c. et 4 fr. 50 c. le kilog.
Provence, de 3 fr. 85 c. à 4 fr. le kilog.
Comtat, de 3 fr. 85 c. à 4 fr., et 3 fr. 80 c. le kilog.
Languedoc, de 3 fr. 50 c. à 3 fr. 75 c. le kilog.
Vivarais, de 4 fr. 10 c. à 4 fr. 20 c. le kilog.
Cevennes jaunes, de 4 fr. à 4 fr. 20 c., et 4 fr. 25 c. le kilog.
— blancs, de 4 fr. 80 c. à 5 fr. 20 c. le kilog.

Récolte ordinaire.

Italie 1re qualité, 3 fr. 75 c. à 4 fr. le kilog.
— 2e — 3 fr. 10 c. à 3 fr. 30 c. le kilog.

Récolte réduit d'un 1/3.

Piémont 1re qualité, 35 à 40 fr. le rub.
— 2e — 30 à 34 fr. —

(Le rub équivaut à 9 kilog. 200 g.)

Le Dauphiné n'a qu'une demi-récolte, et la qualité des cocons laisse beaucoup à désirer; la Provence, le Languedoc et le Vivarais, deux bons tiers.

Dans les Cevennes, le résultat ne sera pas de beaucoup au-dessous d'une récolte ordinaire.

Les transactions ont continué d'être nombreuses à Marseille pendant la semaine dernière; les prix se soutiennent bien en faveur des vendeurs.

Les arrivages se composent d'une centaine de balles en qualités Perse.

La consommation a été de six balles Mestoup à la filature à 16 fr. 50 c. et 17 fr. 25 c. le 1/2 kilog.; deux balles id. L. G. à 15 fr.; quinze balles Brousse C. G. à 13 fr. 25 et 15 fr.; six balles id. L. G. à 15 fr. 50 c. et 15 fr.; quatre balles Espagne trames à 19 fr. 50 c.; dix balles Perse à 10 fr. et 13 fr.

(*Courrier de la Drôme.*)

DÉPARTEMENTS.

Un duel d'une nature singulière et qui accuse de bien vifs sentiments de haine de la part des adversaires a eu lieu un de ces jours derniers, vers les sept heures du soir, entre deux Espagnols, au quartier de la Croix-de-Reynier, à Marseille. Ces deux étrangers, dont l'un exerce dans cette ville l'industrie de marchand de cigarettes, et l'autre de barbier, avaient résolu de vider leur querelle à coups de rasoir. Un de ces Espagnols, le marchand de cigarettes, a été blessé le premier; il a reçu au visage une affreuse blessure, et il ne faut pas s'étonner du triste résultat que ce duel féroce a eu pour lui, si l'on songe qu'il avait laissé à son antagoniste le choix d'une arme que celui-ci devait manier avec une grande habileté. Le blessé a été transporté à l'hospice, et le barbier se trouve en ce moment dans les prisons du Palais.

— On nous écrit de Saint-Marcellin, le 6 juillet, à sept heures du soir :

« Le résultat obtenu dans les élections municipales de Saint-Marcellin a dépassé toutes les espérances des amis de la démocratie et du progrès.

» L'administration a été battue sur toute la ligne. En vain elle a ramasssé ses blessés et les a promenés depuis dimanche de section en section; elle n'a pu en sauver un seul, et ce soir ils seront tous enterrés.

» Parmi les dix membres que nous avons nommés, trois appartiennent tout-à-fait à l'opinion radicale, et les sept autres sont en opposition ouverte avec la sous-préfecture; de ce nombre est M. Détroyat, capitaine d'état-major en retraite, connu par ses débats avec M. le sous-préfet et les ponts et chaussées.

» Le chef-lieu, comme vous le voyez, est aussi rebelle que tout l'arrondissement aux *ordres* de la sous-préfecture.

» Le mauvais succès de notre triste sous-préfet dans les grandes élections a failli lui valoir la place de président du tribunal; ses échecs municipaux lui mériteront-ils la recette particulière dont on parle maintenant? » (*Patriote des Alpes.*)

— Une ordonnance *fort peu publiée* a dissous, il y a quelque temps, le conseil municipal de Vizille, dont la majorité était en opposition avec le maire. Nous apprenons que les trois sections de cette commune ont voté, et si bien, que l'opposition rentre au conseil beaucoup plus nombreuse qu'elle n'était avant la dissolution.

Nouvelles Diverses.

On lit dans l'*Industriel alsacien*, qui est publié à Mulhouse :

« La justice paraît être sur la véritable trace des auteurs de l'horrible assassinat dont nous avons parlé dans nos derniers numéros, et qui fait le sujet de toutes les conversations en Alsace. De nouvelles révélations, de nouvelles perquisitions ont considérablement aggravé les charges qui pesaient déjà sur les quatre individus arrêtés à Mulhouse, tenant cabaret non loin de la ville. Un plancher soulevé par ordre de la justice atteste que dans une chambre de ce cabaret, au premier étage, du sang a été répandu avec abondance, puisqu'il s'en est trouvé qui avait passé dans les interstices. L'empreinte d'une main ensanglantée a aussi été constatée sur la rampe de l'escalier qui conduit au grenier. Enfin un bonnet taché de sang a encore été trouvé sous le coussin d'un fauteuil ou d'un canapé. Des perquisitions ont eu lieu chez des personnes qui fréquentaient cette maison; elles n'ont produit aucun résultat. On a même arrêté un chef ouvrier qui, mu par un sentiment généreux parce qu'il ne pouvait pas croire au crime, s'était étourdiment engagé, pendant le cours de l'information, et à la sollicitation du principal prévenu, déjà en prison, dans des démarches très-compromettantes, et qui, dans son dévouement aveugle, avait craint de faire part à la justice de certaines circonstances dont la révélation pouvait peut-être faciliter la découverte de la vérité. Mais ses déclarations pleines de franchise et ses bons antécédents eurent bientôt déterminé la justice à se relâcher de la sévérité qu'elle avait cru devoir déployer à son égard; il en a été quitte pour quelques jours de détention.

»Du reste, ce mystère d'iniquité et de dégoûtantes horreurs ne peut plus tarder à être approfondi; il paraîtrait toutefois que, malgré les avis donnés par la justice sur les différents points du royaume, et malgré la publicité qu'a reçue le signalement de la femme assassinée, on est toujours réduit aux conjectures sur l'individualité de la victime, qui n'a pas encore été reconnue jusqu'à ce jour. »

— Un violent orage a éclaté il y a quelques jours sur la ville de Strasbourg. La foudre est tombée deux fois sur la cathédrale. Beaucoup de personnes prétendent avoir vu un globe de feu enveloppant le paratonnerre qui surmonte depuis quelques années la flèche du monument. Le paratonnerre et ses conducteurs, qui ont été visités avec soin après l'orage, n'ont présenté aucune trace du passage de la foudre. Celle-ci paraît avoir glissé le long du conducteur qui descend vers la cour du côté de la place du Château; mais, au lieu de se perdre dans le puits où plonge le conducteur, le fluide électrique a quitté le conducteur lui-même, et a pénétré les deux fois par la porte dans l'atelier de M. Rhein, ferblantier, près de l'entrée qui conduit à la tour.

M. Rhein était dans son atelier qui n'a qu'une dizaine de mètres carrés de superficie, et sept personnes y étaient avec lui, lorsque le fluide électrique a pénétré par la porte ouverte, sous la forme d'un petit globe de feu, et glissant à terre, entre les personnes qui se trouvaient là, sans en blesser aucune, il est allé éclater en une grande flamme, au fond de l'atelier, contre une grosse barre de fer. Une minute après ce premier éclat est survenu le second, au même endroit, mais cette fois sans que personne ait vu entrer le fluide électrique.

Ce phénomène extraordinaire est de nature à éveiller l'attention des physiciens; car il est hors de doute que la foudre est descendue le long du paratonnerre jusqu'à l'orifice du puits, et que là, par une cause qui reste à déterminer, elle a dévié du conducteur.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

Nouvelles Etrangères.

SÉNÉGAL.

Un brick de la maison anglaise Forster Smith traite la gomme à Portendic sous la protection de la frégate de S. M. britannique la *Madagascar*. Il a payé ses coutumes, et il paraît qu'il traite avec la garantie du roi des Trazzas. Toutefois, les Anglais feront peu cette année, car il n'y a pas de gomme; mais, pour mieux assurer leur campagne prochaine, ils avancent de la guinée aux Maures pour l'année prochaine sous la garantie du roi.

En présence de cet état de choses que tous les gens sensés avaient prévu, ne doit-on pas se féliciter de ce que la société privilégiée du commerce de la gomme au Sénégal ait été abolie? Il est certain que sans cette mesure tout le commerce de la gomme passait aux Anglais; leurs mesures étaient parfaitement prises pour cela. Ils ont dû, malgré l'abolition, donner cours à leurs opérations. Espérons que le mauvais résultat de cet essai les dégoûtera pour l'avenir.

ANGLETERRE.

Les rebeccaïtes continuent leurs expéditions dans le pays de Galles. On écrit de Carmathen :

« Vendredi soir, à minuit, Rebecca et ses fils, armés d'épées, de fusils et de haches, sont arrivés à la porte du village de Llandarog, à huit milles de notre ville. Rebecca a demandé au percepteur ce qu'elle avait à payer. Celui-ci ayant répondu : « Vous n'avez rien à payer, madame, » Rebecca lui donna l'ordre de rentrer dans sa maison et de s'y enfermer; puis on procéda à la démolition de la porte au milieu des vivats de la bande. Ils se rendirent après à la porte de Trœdyrhiw et la démolirent. Les rebeccaïtes ont commis des dégâts dans d'autres localités.

» Un comité s'est formé à Carmathen pour examiner les griefs des rebeccaïtes. Ce comité a proposé de diminuer les droits perçus à l'entrée des villes et des villages. » (*Morning Chronicle.*)

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de Me Guillot, huissier, place des Cordeliers, n. 1.

VENTES JUDICIAIRES.

Le samedi quinze juillet 1843, à dix heures du matin, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, et consistant en billard à la nouvelle France, douze queues, un jeu de marques, trois billes, un comptoir, neuf tables, deux appareils pour le gaz, vingt tabourets bois et paille, un horloge à sonnerie dans sa caisse bois dur, une glace dans son cadre doré, un grand fourneau, un buffet, etc. (4119)

Même étude.

Le samedi quinze juillet 1843, à dix heures du matin, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets saisis, consistant en deux enclumes de forge en fer, deux soufflets et leurs accessoires, une forge double et ses accessoires, un grand établi, deux étaux, vingt marteaux, cent cinquante ciseaux, six pierres à huile, sept tabourets, vingt kilogrammes de plomb, huit massues et marteaux de forgeron, six paires d'étampes, un petit placard, deux meules montées, un fourneau à grille, et divers autres petits objets. (4120)

AVIS
AUX
spéculateurs sur les terrains.

Le samedi vingt-deux juillet, à dix heures du matin,

Par-devant le tribunal civil de Lyon,

VENTE,
par suite de surenchère,

D'UNE MAISON

Sise rue Talaru, aux angles des rues Dorée et Saint-Pierre-le-Vieux.

Cette maison est susceptible, par suite du nouveau plan adopté, de recevoir une valeur de 45 à 50,000 fr. Maintenant elle présente un revenu de plus de 2,000 fr.

La mise à prix n'est que de 27,000 fr. On accordera des facilités pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, sur les lieux, à M. Labory, marchand de métiers, ou au greffe du tribunal civil pour voir le cahier des charges. (2016)

AVIS.

On demande pour une ville de la Suisse allemande UN HABILE OUVRIER APPRÊTEUR, sachant apprêter sur cylindre et sur rame.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Hy-Spiess, rue Grenette, n. 33, à Lyon. (2017)

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, décoré à neuf, situé grande rue de la Guillotière. On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Magnin, fabricant d'huile, grande rue de la Guillotière, n. 83. (1985)

PUCES INDUSTRIEUSES.

Ce spectacle très-curieux et amusant est visible tous les jours, rue Saint-Côme, n. 4. (1012)

A CÉDER.

JOLI EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS OU POUR LES DEMOISELLES, ayant cinq pièces, une cave et deux jardins.

S'adresser à M. Pellissier, place de la Trinité, n. 62, quartiers Saint-Jean, à Lyon. (2013)

BANDES F. SOLLIER.

F. Sollier, fabricant de Billards,

RUE DES CÉLESTINS, N° 6,

BREVETÉ DU ROI,

Membre correspondant de l'Académie de l'Industrie,

Donne avis au public qu'il a récemment inventé des bandes supérieures à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, qui sont à l'abri de toute influence atmosphérique et garanties pour dix ans sur facture imprimée. Elles portent le nom de l'inventeur, F. SOLLIER.

Tous les jours on peut les essayer dans son magasin, rue des Célestins, n. 6, où l'on trouvera des billards en tous genres aux prix les plus modérés, ainsi que d'autres bandes en caoutchouc, lisières, etc., et tous les accessoires, soit drap, billes, queues, etc., en gros et en détail.

NOTA. — M. F. SOLLIER n'a ni associé ni intéressé, et lui seul est à la tête de ses ateliers. (*Ne pas confondre l'adresse.*) (6282)

JUSQU'AU 20 JUILLET INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES,

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,

PARTENT TOUS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON

à **6** *heures du matin.* (2010)

EXPOSITION DE 1842.

SICCATIF BRILLANT,

SÉCHANT EN DEUX HEURES,

Pour la mise en couleur des carreaux et parquets,

SANS FROTTAGE,

DE MONMORY AINÉ ET RAPHANEL,

Rue Neuve-Saint-Méry, 9, à Paris.

Il y a du rouge, du jaune, couleur noyer, transparent, noir et vert pour extérieur.

Le prix est de 3 fr. le kilogramme, qui suffit pour six mètres carrés à deux couches. Chaque livraison est accompagnée d'un prospectus explicatif.

Ne pas confondre avec les contrefaçons. Cette préparation est la seule reconnue solide par l'Académie de l'Industrie.

Dépôt chez FALQUE ET BESSON, droguistes, place de la Platière, 7, à Lyon. (2004)

DU 10 AU 20 JULLIET,

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

L'AIGLE

PARTIRA POUR

CHALON

Tous les jours impairs à 5 heures 1/2 du matin.

(7308)

POMMADE DU BARON DUPUTREYN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **CHUTE DE LA CHEVELURE**, la fait accroître et en prévient la décoloration.—Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (3199—6487)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Prix : 5 fr. le flacon. (8149)

DÉPURATIF DU SANG

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les *dartres*, les *éruptions*, les *ulcères* et toutes les *maladies de la peau et du sang*. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 f. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 13. (7261)

DU 10 AU 20 JUILLET INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours pairs,

à CINQ heures 1/2 du matin.

(7141)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulaillerie, 19.